



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle

Adoption et mise en œuvre

Berne, le 18 novembre 2015

Table des matières

1	Contexte	3
2	Adoption de la dénomination des titres sur la base de la consultation	4
3	Titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle	5
3.1	Dénomination de la profession et réglementation ou certification.....	5
3.1.1	Réglementation ou certification	5
3.2	Éléments de la dénomination des diplômes.....	6
3.2.1	Degré de formation (formation professionnelle supérieure).....	6
3.2.2	Gradation des diplômes.....	6
3.2.3	Reconnaissance fédérale	6
4	Informations sur la mise en œuvre.....	9
4.1	CNC formation professionnelle.....	9
4.2	Liste des professions.....	9
4.3	Adaptation des règlements d'examen et des plans d'études cadres.....	9

1 Contexte

Dans l'intention d'accroître la comparabilité et la reconnaissance au niveau international de la formation professionnelle supérieure et de la formation professionnelle initiale et, par conséquent, de garantir la mobilité des diplômés, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) s'est fixé pour objectif d'améliorer la dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle.

La question des titres a été discutée lors d'une table ronde du SEFRI réunissant un choix de partenaires du domaine de la formation professionnelle (organisations faïtières, cantons, organisations du monde du travail de diverses branches, écoles supérieures)¹. Cette table ronde a abouti à un accord sur une solution pour la dénomination des titres en anglais qui assure la bonne lisibilité des diplômes au niveau international ainsi que sur la suite du processus.

La solution dégagée a été présentée aux milieux de la formation professionnelle et discutée avec eux à la réunion d'information organisée par le SEFRI le 16 juin 2015². A l'issue de celle-ci, les participants ont pu prendre position par écrit, dans le cadre d'une consultation³.

Le 29 octobre, les résultats de la consultation ont été présentés à la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) et son avis a été sollicité sur les recommandations concernant la dénomination des titres en anglais. Dans le processus de consultation tout comme à la CFFP, les recommandations du SEFRI ont rencontré un accueil majoritairement positif.

S'appuyant sur les retours de la consultation et de ceux de la CFFP, le SEFRI a pris une décision concernant les dénominations des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle et leur mise en œuvre.

L'adoption des dénominations des titres en anglais se fonde sur l'art. 38, al. 1, OFPr qui autorise le SEFRI à ajouter des titres en anglais lorsque ceux-ci sont sans équivoque à l'échelle internationale. Les dénominations des titres en anglais sont donc la traduction ajoutée par le SEFRI aux titres protégés des diplômes de la formation professionnelle dans les langues nationales.

¹ L'Union suisse des arts et métiers (usam) n'a pas pu participer à la table ronde. Elle a transmis sa position directement au SEFRI et lui a communiqué à ce sujet qu'elle ne soutenait pas la solution à laquelle la table ronde avait abouti.

² Cf. Etat des lieux et recommandations du SEFRI «Dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle». SEFRI, Berne, 29 juin 2015.

³ Cf. «Consultation concernant la dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle. Synthèse des résultats.» SEFRI, Berne, 08.10.2015.

2 Adoption de la dénomination des titres sur la base de la consultation

Dans le processus de consultation comme à la CFFP, une très large majorité de participants s'est prononcée en faveur des recommandations du SEFRI concernant la dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle. Les propositions de dénomination des titres de la formation professionnelle initiale ont même reçu l'appui unanime des participants à la consultation.

Au vu du large soutien reçu dans le cadre de la consultation, le SEFRI maintient le schéma proposé pour l'élaboration des titres, composé de la dénomination de la profession et de celle du diplôme.

Malgré la réception majoritairement positive de la solution, la consultation a également fait apparaître des réserves au sujet de certains aspects particuliers, principalement sur l'utilisation du qualificatif « federal » pour les filières de formation des écoles supérieures reconnues par la Confédération et débouchant sur un diplôme ES. Une large majorité des participants à la consultation souhaiterait que le qualificatif « federal » ne s'applique pas uniquement aux titres fédéraux (AFP, CFC, brevet, diplôme), mais également aux titres des filières *reconnues par la Confédération* avec diplôme ES.

Contrairement aux recommandations de départ, le qualificatif « **federal** » s'appliquera également aux filières de formation des écoles supérieures reconnues par la Confédération et sanctionnées par un diplôme ES, en vue d'un positionnement international uniforme.

L'emploi du qualificatif « federal » dans la traduction anglaise des titres de diplômes ES n'a de répercussions ni sur la reconnaissance fédérale des diplômes ES, ni sur les titres protégés dans les différentes langues nationales, ni sur l'établissement des diplômes.

La dénomination des titres adoptés en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle sont présentés dans le chapitre 3.

3 Titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle

Les différents éléments de la solution adoptée pour la dénomination des titres en anglais sont présentés ci-après ainsi que dans la figure 1. La figure 2 présente l'application de cette solution aux différents diplômes de la formation professionnelle supérieure et de la formation professionnelle initiale.

3.1 Dénomination de la profession et réglementation ou certification

3.1.1 Dénomination de la profession

L'une des caractéristiques principales de la formation professionnelle suisse est l'orientation de ses diplômes vers la pratique de la profession. Dans cette optique, l'accent des dénominations des titres en anglais est mis sur la qualification professionnelle plutôt que sur la dénomination de la profession, en faisant apparaître celle-ci séparément de la dénomination du diplôme.

Les dénominations en anglais des titres des diplômes ES se réfèrent en principe également à la dénomination de la profession. En cas de besoins spécifiques à une branche, les organes responsables des plans d'études cadres auront toujours la possibilité de se référer à l'orientation dans les dénominations des titres en anglais.

La dénomination des titres en anglais relève des *organes responsables des diplômes*. Les dénominations de professions en anglais devraient être axées sur les besoins des organes responsables et sur les standards internationaux spécifiques à chacune des branches ou professions. Le SEFRI soutient les organes responsables au besoin et peut émettre des recommandations.

3.1.2 Réglementation ou certification

Les organes responsables peuvent, à titre facultatif, souligner la réglementation ou la certification des diplômes professionnels (formation professionnelle initiale, FPS) au moyen d'un *qualificatif* combiné à la dénomination de la profession en anglais.

Diplômes dans les professions réglementées

Pour les professions réglementées, des conditions légales sont posées à la formation des personnes qui souhaitent exercer la profession. La réglementation des professions se fait au niveau national (voire au niveau d'une région d'un pays). Ces professions sont généralement liées à certaines autorisations applicables à l'exercice de la profession (par ex. dans le domaine de la santé)⁴.

Pour exprimer le fait qu'une profession suisse est réglementée, les organes responsables des diplômes dans les professions concernées peuvent utiliser les qualificatifs « **licensed** » ou « **registered** » dans la mesure où ceux-ci seraient plus usités sur le plan international pour le diplôme concerné.

Certification de diplômes de la formation professionnelle

Pour les diplômes dans les professions non réglementées, le qualificatif « **certified** », de plus en plus usité dans l'espace anglophone, peut être utilisé pour signaler que les diplômes en question ont été certifiés par les associations professionnelles compétentes (organes responsables). Les organes responsables ont la possibilité d'utiliser ce qualificatif ou un autre adjectif dans la mesure où il correspondrait à l'usage international pour le diplôme en question.

⁴ Liste des professions et activités réglementées en Suisse:
http://www.sbf.admin.ch/diploma/01783/index.html?lang=fr&dowload=NHZLpZeq7t.lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuuq2Z6qpJCDeX59gWym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

Au besoin, le SEFRI soutient les organes responsables pour effectuer un contrôle de qualité linguistique avec l'appui d'un service de traduction, dans le but de s'assurer que l'emploi des qualificatifs (réglementation ou certification) correspond bien à l'usage international pour le diplôme concerné.

3.2 Éléments de la dénomination des diplômes

3.2.1 Degré de formation (formation professionnelle supérieure)

Les dénominations en anglais des diplômes de la formation professionnelle initiale font actuellement référence *au type de formation* « Vocational Education and Training VET » (= formation professionnelle initiale). L'expression VET correspond clairement au *degré de formation* secondaire II (« upper secondary education ») à l'échelle européenne et internationale.

Afin de mieux refléter le niveau des diplômes de la formation professionnelle supérieure, le type de formation (formation professionnelle supérieure) est remplacé par le degré de la formation (degré tertiaire) dans les dénominations des diplômes. Dans les pays anglo-saxons, l'expression « **Higher Education** » est habituellement utilisée pour désigner les diplômes de degré tertiaire⁵.

Afin d'ancrer plus clairement le type de formation « formation professionnelle supérieure », celle-ci sera traduite à l'avenir par « Professional Education » au lieu de « Professional Education and Training ». Cette expression est utilisée dans les pays anglo-saxons pour désigner la formation technique universitaire (par ex. formation des médecins spécialistes). L'emploi de cette expression reflète les notions de formation spécialisée et de formation des cadres au degré tertiaire inhérentes à la formation professionnelle supérieure, également utilisées par les diplômés des hautes écoles. En ce qui concerne la formation professionnelle initiale, il est recommandé de maintenir l'expression « Vocational Education and Training (VET) » en raison de son fort ancrage à l'échelle internationale.

3.2.2 Gradation des diplômes

La gradation entre le brevet fédéral et le diplôme fédéral qui le suit directement est exprimée à l'aide du qualificatif « **advanced** », comme jusqu'à maintenant. Le qualificatif « advanced » sera désormais aussi utilisé pour désigner les diplômes ES.

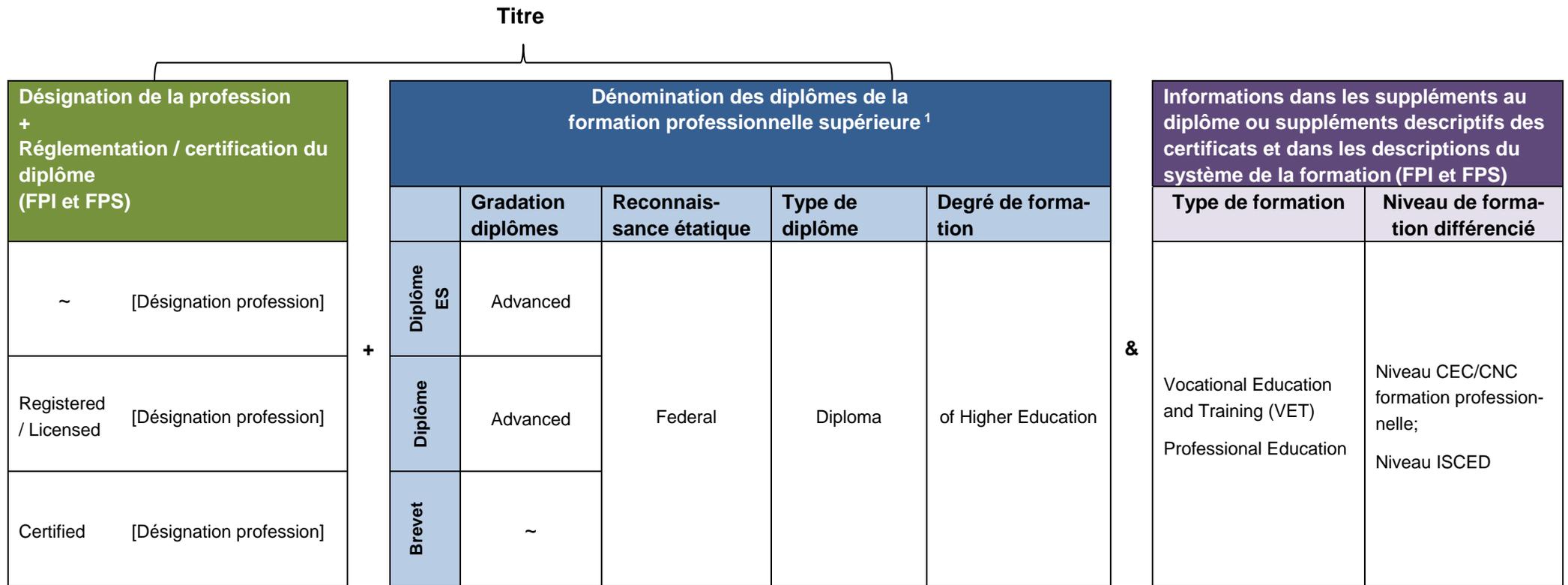
3.2.3 Reconnaissance fédérale

En anglais, le qualificatif « **federal** » est utilisé afin d'exprimer la reconnaissance fédérale des diplômes de la formation professionnelle⁶.

⁵ Pour désigner « école supérieure » en anglais, il est proposé d'utiliser le terme « College of Higher Education », également utilisé dans la désignation du diplôme comme référence au degré de formation.

⁶ L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le certificat fédéral de capacité (CFC) et l'examen professionnel avec brevet fédéral, ainsi que l'examen professionnel fédéral supérieur avec diplôme, sont des diplômes fédéraux. Les filières de formation des écoles supérieures avec diplôme ES sont reconnues par la Confédération.

Figure 1: Eléments de la solution pour la dénomination des titres en anglais



¹ Pour la dénomination des diplômes de la formation professionnelle initiale, voir figure 2.

Figure 2: Dénominations futures des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle (dénomination de la profession = xy)

	Allemand (officiel)	Français (officiel)	Italien (officiel)	Anglais
Degré tertiaire B Formation professionnelle supérieure (la structure du tableau n'établit pas une hiérarchie entre les examens fédéraux et les diplômes ES)	Eidgenössisch anerkannte Bildungsgänge der höheren Fachschulen Diplom Höhere Fachschule (HF) Dipl. [Berufsbezeichnung] HF	Filières de formation des écoles supérieures reconnues par la Confédération Diplôme École Supérieure (ES) [xy] diplômé/diplômée ES	Cicli di formazione delle scuole specializzate superiori riconosciuti dalla Confederazione Diploma Scuola Specializzata Superiore (SSS) [xy] dipl. SSS	College of Higher Education { ~ Certified Registered/Licensed } [xy] , Advanced Federal Diploma of Higher Education⁷
	Eidgenössische höhere Fachprüfung (HFP) Diplom Dipl. [xy] [xy] mit eidg. Diplom [xy] -meister/-in	Examen professionnel fédéral supérieur (EPS) Diplôme [xy] diplômé/diplômée [xy] avec diplôme fédéral Maître [xy]	Esame professionale federale superiore (EPS) Diploma [xy] diplomato/diplomata [xy] con diploma federale Maestro [xy]	Advanced Federal Diploma of Higher Education { ~ Certified Registered/Licensed } [xy] , Advanced Federal Diploma of Higher Education
	Eidgenössische Berufsprüfung (BP) Fachausweis [xy] mit eidg. Fachausweis	Examen professionnel fédéral (EP) Brevet [xy] avec brevet fédéral	Esame professionale federale (EP) Attestato professionale [xy] con attestato professionale federale	Federal Diploma of Higher Education { ~ Certified Registered/Licensed } [xy] , Federal Diploma of Higher Education
Degré secondaire II Formation professionnelle initiale	Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis EFZ [xy] EFZ	Certificat fédéral de capacité CFC [xy] CFC	Attestato federale di capacità AFC [xy] AFC	Federal Diploma of Vocational Education and Training { ~ Certified Registered/Licensed } [xy] , Federal Diploma of Vocational Education and Training
	Eidgenössisches Berufsattest EBA [xy] EBA	Attestation fédérale de formation professionnelle AFP [xy] AFP	Certificato federale di formazione pratica CFP [xy] CFP	Federal Certificate of Vocational Education and Training { ~ Certified Registered/Licensed } [xy] , Federal Certificate of Vocational Education and Training

⁷ En particulier pour les diplômes de filières de formation des écoles supérieures, la référence à l'orientation restera possible à titre optionnel: « Advanced Federal Diploma of Higher Education in [orientation] ».

4 Informations sur la mise en œuvre

La mise en œuvre de la solution adoptée pour la dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle est assurée en étroite collaboration avec les organes responsables des diplômes de la formation professionnelle.

4.1 CNC formation professionnelle

Les nouvelles dénominations des titres en anglais seront introduites dès le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du CNC formation professionnelle et des suppléments aux diplômes (FPS) et suppléments descriptifs des certificats (FPI). Elles remplaceront les actuelles dénominations hétérogènes en anglais.

Les organes responsables devront donc mentionner la nouvelle dénomination des titres en anglais dans les demandes de classification dans le CNC formation professionnelle⁸.

Il appartient aux organes responsables de choisir une dénomination pertinente en anglais de la profession - éventuellement combinée pour indiquer qu'un diplôme est réglementé ou certifié - ou de l'orientation si cela est préféré. Le SEFRI soutient les organes responsables au besoin et peut émettre des recommandations. Pour la traduction anglaise des suppléments descriptifs des certificats et des suppléments aux diplômes, le SEFRI procède à un contrôle de la qualité linguistique, en accord avec les organes responsables.

4.2 Liste des professions

Afin d'améliorer la visibilité des nouvelles dénominations des titres en anglais, celles-ci seront ajoutées aux titres dans les langues nationales figurant dans la liste des professions du SEFRI (FPI et FPS).

4.3 Adaptation des règlements d'examen et des plans d'études cadres

Egalement à partir du 1^{er} janvier 2016, les recommandations actuelles pour la traduction en anglais des titres de la formation professionnelle supérieure dans les règlements d'examen des examens fédéraux et dans les plans d'études cadres pour des filières de formation ES seront vérifiées et revues le cas échéant lors de chaque révision partielle ou complète⁹.

La situation reste inchangée pour la formation professionnelle initiale: en raison de la primauté des langues nationales, il n'est pas prévu d'intégrer les dénominations des titres en anglais dans les ordonnances sur la formation professionnelle initiale (Orfo).

⁸ Pour les demandes déjà déposées au SEFRI et qui font donc référence aux dénominations actuelles des diplômes en anglais, le SEFRI, en accord avec les organes responsables concernés, prévoit l'adaptation des dénominations des titres.

⁹ Les textes de référence pour les règlements d'examen ainsi que le guide pour les plans d'études cadres des écoles supérieures (ES) devront être adaptés en conséquence.